

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Bernard FOL

Présents : MM. Aymont, Fol adjoints, Mmes Favre, Schröder, Morel, Deville N., MM. Ponard, Vesin, Emery, Merme, Deville, Perréal, Debouche

Excusés : MM. Escoffier, Carlod

Absents : Mme Debladis, Martinek

Ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2013**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **Statuts de la communauté de communes du Pays de Gex**
5. **Décision modificative n°4**
6. **Augmentation du capital Semcoda**
7. **CCMA – aménagements extérieurs**
8. **Centre Communal Multi activités**
9. **Avant projet Pré bachat**
10. **Rapport des commissions**
11. **Courriers - Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard FOL est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2013

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Monsieur PERREAL, 42 rue Ruybot, F1638
Acquéreur : M. FREITAG, 10 route de Motey 70140 CHANCEY.
- la propriété de Monsieur MAURY, 134 rue de Remolan, F 1431p
Acquéreurs : M. et Mme AKAJAI, 169 rue Bizot 01550 COLLONGES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces deux propriétés.

4. Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex doit être fait pour l'ensemble des statuts. Il est légalement impossible de rejeter un seul article des statuts. La discussion autour de ses statuts permet de rappeler quelques points.

- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs sera accentuée
- la mise en place d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal ne privera pas les petites communes de leurs prérogatives. Les PLU communaux instaurés ne seront pas modifiés et seront repris dans leur intégralité par la CCPG. Monsieur le Maire rappelle que la CCPG entamera prochainement la révision de son Schéma de COhérence Territorial, devenu obsolète aux vues de la hausse de la population et des obligations découlant du Grenelle de l'environnement.
- les permis de construire ne seront plus instruits par la Direction Départementale du Territoire. La CCPG s'est engagée à mettre en place un service d'instruction des permis de construire. Pour les petites communes, il sera en effet difficile de financer son propre service d'instruction par le biais de cabinets d'urbanistes.

Les élus procèdent au vote. Huit se prononcent en faveur de ces statuts, 5 votent contre et un s'abstient. La réforme statutaire est donc votée à la majorité.

5. Décision modificative n°4

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et le FPIC entrent dans le mécanisme de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Les montants définitifs de l'année 2013 viennent d'être connus. Ceux-ci sont supérieurs à l'estimation initiale prise lors de l'élaboration du budget primitif.

De plus, le poste « indemnités des élus » a été en légère hausse en raison de l'instauration des charges patronales sur les indemnités.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent en faveur de cette décision modificative.

6. Augmentation du capital Semcoda

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Semcoda sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 000 nouvelles actions d'une valeur de 218€ comprenant une valeur nominale de 16€ et une prime d'émission de 202€ pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 531 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 32 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

Lors de la dernière augmentation de capital de la Semcoda, le Conseil Municipal avait déjà prononcé un avis défavorable à la participation de l'augmentation du capital de la Semcoda. Après le vote, 9 élus se sont prononcé contre et 5 pour. La proposition est donc refusée à la majorité.

7. Centre communal multi activités – aménagements extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Espaces Verts du Dauphiné a présenté un avenant de 4986€ concernant les aménagements extérieurs du centre communal multi activités : construction d'un mur en pierres apparentes sous les escaliers accès rez de chaussée côté cour.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cet avenant.

8. Centre communal multi activités

Monsieur le Maire présente la situation concernant les ventes des appartements du centre communal multi activités. Malgré les différents contacts pris de part et d'autre (agence immobilière,...), seule une personne s'est dite intéressée. Néanmoins, le prix de 4000€ du mètre carré paraît élevé pour certains. Ce prix avait été précédemment décidé en séance de conseil municipal. Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent maintenir ce tarif ou le revoir à la baisse.

Après discussions, les membres du Conseil décident de maintenir le prix précédemment voté et de faire installer un panneau sur la façade du Centre communal afin que l'information soit plus largement visible

par les personnes ne résidant pas à Collonges. Monsieur Deville se charge de prendre contact avec une personne pour la réalisation de ce panneau.

De plus, Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Pierre Logeard, dentiste. Ce dernier, à la suite de frais importants incombant à un transfert de matériel au centre communal, annonce qu'il ne s'installera pas, pour le moment, au centre communal multi activités. La commune va se renseigner afin d'éventuellement lui trouver un remplaçant.

9. Avant projet Pré Bachat

Monsieur le Maire présente aux élus les plans d'un avant projet d'opération immobilière envisagée sur le secteur de Pré Bachat.

10. Rapport des commissions

Commission voirie : organisation de la visite des locaux communaux par le Conseil Municipal

11. Courriers- Divers

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de madame Tosin annonçant sa démission en tant que régisseuse des recettes de la bibliothèque. Monsieur le Maire explique qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles, notamment pour la bibliothèque, dont les responsables souhaiteraient voir la création d'un demi poste. Si chacun est conscient du problème et des difficultés que cela impose, tous ont émis le souhait de faire en sorte de conserver la bibliothèque municipale aussi longtemps que possible.

- Monsieur le Maire fait part du résultat du sondage sur les rythmes scolaires auprès des parents d'élèves. 119 familles ont répondu à ce sondage. Plus de 50% des familles ont répondu. La proposition A (8h30-11h30/13h30-15h45) a remporté le plus de suffrages (79 réponses favorables sur 119 réponses). Sur 119 réponses, 52 parents pourraient venir chercher leur enfant dès la sortie de l'école et 79 familles sont favorables à des activités après le temps scolaires.

Sur les 24 personnes présentes, le résultat du vote s'établit comme suit :

- proposition A : 2 votes
- proposition B : 11 votes
- abstentions : 11 votes

Le mercredi matin de 9h à 12h remporte le plus de suffrages (par rapport au mercredi matin de 8h30 à 11h30).

Le conseil d'école s'est prononcé en faveur de des horaires suivants :

lundi et jeudi 8h30-11h30/13h30-16h00 ; mardi et vendredi 8h30-11h30/13h30-15h30 ; mercredi 9h-12h. Ces horaires permettent de faciliter la mise en place d'activités après le temps scolaire. Néanmoins, monsieur le Maire rappelle que seul l'Inspecteur décidera au final, au cours du mois de janvier, du rythme imposé. Au cours de la discussion, monsieur le Maire et les élus insistent sur le fait que les activités périscolaires qui seront proposées devront avoir un aspect pédagogique et non pas uniquement ludique.

Les élus se prononceront sur le choix des rythmes scolaires lors de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier prochain.

- Monsieur le Maire informe que les travaux de réparations provisoires nécessaires au foyer rural seront réalisés dès la fin de semaine.

La séance est levée à 22 heures